CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E4223** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2026**

ÉDITÉ LE 03/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1979

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REDESSAN 31670265300015

Siret : 316 702 653 00015

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 9222105E

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 007078951009

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 007078951009

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : SOCIETE D'EXPLOITATION RICHARD-MANIVET

10 PLACE MIREILLE
30129 REDESSAN

Téléphone : 04 66 20 34 95 **Fax :** 04 66 20 17 88

Portable : 06 07 56 95 41

Responsabilité légale :
XAVIER RICHARD GÉRANT

Site Internet :

E-mail : laurence.richard@richard-manivet.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 337 627 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	3	10/12/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	3	10/12/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		10/12/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E4223** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2026**

ÉDITÉ LE **03/11/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1979
Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REDESSAN 31670265300015

Siret : **316 702 653** **00015**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 9222105E

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 007078951009

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 007078951009

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **SOCIETE D'EXPLOITATION RICHARD-MANIVET**

10 PLACE MIREILLE
30129 REDESSAN

Téléphone : 04 66 20 34 95 **Fax :** 04 66 20 17 88
Portable :

Site Internet :
E-mail : laurence.richard@richard-manivet.fr

Responsabilité légale :
XAVIER RICHARD GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	10/12/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/12/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	10/12/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	10/12/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/12/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	10/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.